

# Suites au rapport d'évaluation de la Commission

Mai 1998

Québec, le 13 mai 1998

Monsieur Serge Cloutier  
Directeur général  
Cégep de Saint-Hyacinthe  
3000, rue Boullé  
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 1H9

Monsieur le Directeur général,

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné avec intérêt votre rapport du 19 décembre 1997 ainsi que le complément d'information que vous lui avez transmis, le 31 mars dernier, concernant les suites apportées à l'évaluation du programme de *Sciences humaines*. Le rapport de la Commission contenait trois recommandations portant respectivement sur l'organisation de la séquence des apprentissages (profil de sortie et cours d'introduction), l'application de la PIEA (dans tous les plans de cours et meilleure harmonisation de ces plans pour un même cours donné par plusieurs professeurs) et la mise en place d'une structure programme axée sur la réalisation d'actions susceptibles notamment de renforcer la cohésion entre les instances et personnes travaillant au succès du programme. La Commission estime que les actions prises par le Collège répondent dans l'ensemble à ses recommandations.

Ordonnée selon trois ensembles bien intégrés, la séquence d'apprentissage favorise la progression des apprentissages. Les principales matières comportent des cours d'introduction concentrés en première année et les ensembles prédéfinis permettent d'aller de l'acquisition des connaissances de base jusqu'à une intégration des divers éléments de la formation qui est complétée par une ouverture sur le monde au dernier trimestre. Cette réorganisation de la séquence répond en bonne partie à la première recommandation de la Commission. Il reste cependant à compléter les travaux portant sur l'identification d'un profil du diplômé.

Les dispositions de la PIEA se retrouvent dans tous les plans de cours et des mécanismes permettent maintenant de le vérifier. Les étudiants sont correctement informés de toutes les dispositions de cette politique. Ces mesures répondent dans l'ensemble adéquatement à la deuxième recommandation de la Commission. Cette dernière note que le Collège a

complété l'harmonisation des plans des cours IPMSH et DIASH et qu'il poursuit sa démarche d'harmonisation pour un même cours donné par plusieurs professeurs.

La création du comité de programme et de plusieurs sous-comités travaillant à des objets spécifiques destinés à améliorer l'un ou l'autre aspect de la mise en œuvre du programme contribuent au développement d'une vision commune et à l'amélioration de la concertation entre les instances et personnes concernées. Ces actions répondent adéquatement à la troisième recommandation de la Commission.

Par ailleurs, plusieurs actions réalisées ou entreprises répondent à des suggestions et commentaires de la Commission et à des actions envisagées par le Collège dans son rapport d'autoévaluation; ces dernières découlent pour la plupart des travaux du COPSH (comité d'orientation du programme). La Commission note en particulier les actions suivantes : la révision des objectifs de chacun des cours et la conception de guides pédagogiques en particulier pour les cours IPMSH et DIASH; les analyses des écarts de la charge de travail des étudiants et les ajustements éventuels à la pondération prévue; la vérification en cours de l'adaptation des méthodes pédagogiques aux objectifs du programme et aux caractéristiques des étudiants ainsi que les activités de perfectionnement pédagogique suivies par une dizaine de professeurs; le resserrement des mesures d'encadrement rattachées au programme par l'utilisation de "l'heure d'encadrement" pour mieux répondre aux besoins des étudiants qui éprouvent des difficultés; la détermination des méthodes de travail intellectuel (MTI) à développer et la conception en cours d'un outil d'intervention commun pour les professeurs à ce sujet. La Commission note enfin que le resserrement de l'application de la Politique du français dans les cours et les interventions du Centre d'aide en français ont contribué à améliorer les performances du Collège à l'examen de 1997.

En conclusion, la Commission estime que les actions prises par le Collège ont permis d'améliorer sensiblement la mise en œuvre du programme de *Sciences humaines*. Elle souhaite recevoir le profil du diplômé lorsque le Collège en aura terminé l'élaboration.

Vous remerciant de votre collaboration, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Jacques L'Écuyer